



Les Nouvelles de **MANHAY**

Périodique d'Informations Communales

Photo Laure Marfort



Numéro vert
de l'administration
communale:
0800/25959



service des eaux
24H/24
0472/90 57 43

Si vous souhaitez être prévenu
lors de travaux sur le réseau
de distribution, vous pouvez
communiquer votre numéro
de gsm au secrétariat communal

Site Internet communal :
<http://www.manhay.be>

TRIMESTRIEL • septembre 2018 • N° **71**



*Marc Pottier et toute son équipe
sont à votre service depuis plus de 25 ans.
Faites confiance à une équipe stable,
composée de personnes compétentes,
motivées et toujours disponibles !*

Contact :
marc.pottier@ing.be
Tél : 086 38 01 00
Rue du Vicinal 19
6960 Manhay

Contact :
marc.pottier@bureaupottier.be
Tél : 086 45 52 11
Rue du Vicinal 19
6960 Manhay

**Nouveau !
Prêts
hypothécaires :
Possibilité de
financer les frais
de Notaire !
Contactez-moi pour
plus d'informations.**



Bureau Marc Pottier membre de LMA s.a - FSMA n° 010325A RPM 0434 663 928
ING Belgique Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0403.200.393

s.p.r.l.

ROBERTY

ENTREPRENEUR

Col de Lamormenil, 39 - 6960 MANHAY

Tél.: (086) 45 51 26

Fax : (086) 45 56 45



**Travaux publics et privés • Terrassements • Egouttages
Canalisations - Voiries • Location de containers**

SOMMAIRE

3 Le mot du Bourgmestre

6 Informations communales

- Les décisions du Conseil communal

7 Informations générales

- Une difficulté pour vous rendre au bureau de vote, pour vous déplacer ou pour exprimer seul votre vote
- Sensibilisation au don d'organes
- Dix ans pour la session "Je cours pour ma forme"
- Un défibrillateur devant la maison communale
- N'oubliez pas de déclarer votre remorque
- Apprentissage permis de conduire
- Commerces d'Antan
- Subventions à la plantation
- Terre asbl
- Les cultures pièges à nitrate
- Le sel, le vinaigre et l'eau de Javel
- CLDR Manhay
- Avis d'enquête publique
- Des nouvelles de nos écoles
- Alzheimer Café Manhay
- Télé-Accueil
- Espace citoyen informatique
- Noces d'or et diamant
- Excursion des 3x20
- Au parc Chlorophylle
- Le traditionnel repas « télévie »

20 Syndicat d'Initiative

- Village de Noël

21 Agenda des manifestations

- Agenda dans la commune
- Lux-Health
- SportFunCulture

Fermeture des bureaux au cours des prochains mois :

Du 27 au 29 septembre
Du 1er au 03 novembre
Du 15 au 17 novembre
Du 25 au 26 décembre
Du 31 décembre 2018
au 2 janvier 2019

Prochaine parution du bulletin communal

Le prochain bulletin communal paraîtra la semaine du 17 au 21 décembre 2018.

Les informations à paraître doivent nous parvenir pour le 12 novembre 2018 **au plus tard**.

LE MOT DU BOURGMESTRE

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Après un été très chaud et très sec, l'automne pointe peu à peu le bout de son nez et s'habille de son manteau aux couleurs flamboyantes.

La canicule et l'extrême sécheresse de ces dernières semaines m'ont amené à prendre des mesures de restriction d'eau et de prévention en matière d'incendie. De manière générale, celles-ci ont été bien respectées. Je vous remercie pour votre compréhension et votre civisme.

Les vacances sont finies et la vie a retrouvé son rythme habituel. Septembre nous invite tous à un nouveau départ impliquant changements, nouveautés et espoirs. Je pense particulièrement à tous nos écoliers, étudiants et enseignants qui ont repris le « collier ». Je leur souhaite à tous une excellente rentrée et plein succès dans les défis qu'ils se sont fixés.

Comme chaque année, une soixantaine d'étudiants encadrés par le personnel communal ont été engagés en vue d'effectuer divers travaux d'entretien, de nettoyage et d'embellissement de nos villages. Certains d'entre eux ont également encadré les plaines de vacances et les camps scouts. Je les félicite tous pour la qualité du travail réalisé.

Depuis un certain temps, dans un souci de transparence et d'honnêteté, je vous annonçais une augmentation du prix de l'eau. Malgré notre souhait et notre volonté de ne pas subir cette augmentation, nous n'avons pu y échapper ! Nous avons, en effet, été contraints d'appliquer le **CVA** (coût vérité à l'assainissement) au m³ d'eau distribué suite à une réforme décrétole et réglementaire décidée par la Région Wallonne visant la mise en place de la **gestion publique de l'assainissement autonome**. La mise en œuvre effective de cette réforme est entrée en vigueur le 1er janvier 2018.

L'eau qui est consommée ne peut en effet être rejetée en étant polluée. Il faut donc épurer cette eau avant qu'elle ne retourne à son milieu naturel. L'objectif est d'offrir aux habitants concernés par ce mode épuratoire un confort et des performances similaires à l'assainissement collectif.

La Région Wallonne a réparti il y a quelques années l'ensemble du territoire wallon en **2 catégories** en matière d'assainissement des eaux usées : le régime d'assainissement **COLLECTIF** (égouts) et le régime d'épuration **AUTONOME** (station d'épuration individuelle).

Le CVA permettait, jusqu'à la nouvelle réforme, de financer les investissements repris en régime d'assainissement COLLECTIF (RAC) réservé à l'épuration de toutes les eaux usées produites par les agglomérations de plus de 2.000 habitants.

Attendu que **l'ensemble du territoire de la commune de Manhay** a toujours été repris en zone d'épuration AUTONOME et qu'aucun investissement en RAC n'était susceptible d'être effectué sur notre territoire, nous n'avons jamais appliqué de CVA sur le prix de l'eau. La commune de Manhay n'avait aucune raison de signer le contrat de service d'assainissement avec la SPGE puisque celle-ci n'était compétente que pour l'assainissement collectif.

Depuis la nouvelle réforme, les producteurs d'eau sont tenus d'assainir une partie des eaux usées proportionnellement au volume d'eau produit en zone d'épuration autonome. Ceux-ci ont alors la possibilité de s'acquitter de cette charge personnellement ou de solliciter les services de la SPGE, via le contrat d'assainissement.

En ne signant pas ce contrat de service avec la SPGE et suite aux modifications législatives, la commune de Manhay (producteur d'eau) est devenue responsable de l'assainissement autonome des eaux usées avec les charges financières qui lui incombent et est tenue de réclamer un CVA pour couvrir ces charges.

Le régime d'assainissement autonome est le régime applicable sur l'ensemble de notre commune. Nous devons assainir individuellement les eaux usées, c'est-à-dire sur la parcelle où sont produites les eaux usées, plutôt que collectivement via une station d'épuration collective.

Aujourd'hui, suivant en cela les règles européennes, le prix de l'eau **DOIT** intégrer l'ensemble des coûts liés à la mise en œuvre des services liés à l'eau. Concrètement, toutes les dépenses engagées pour la distribution d'eau potable et l'assainissement des eaux usées doivent être prises en compte dans l'établissement de la facture d'eau. C'est ce qu'on appelle l'application du coût vérité.

Le Code de l'eau impose une structure tarifaire obligatoire à tous les distributeurs. Le prix de l'eau doit faire apparaître un CVD (coût vérité distribution) **et** un CVA (coût vérité assainissement) qui n'était pas réclamé jusqu'à présent à Manhay.

La commune devra à l'avenir assurer elle-même les missions d'assainissement autonome confiées, en principe, à la SPGE telles que :

- Prime pour l'installation ou la réhabilitation d'un système d'épuration individuelle (SEI) pour les anciennes habitations avec une intervention financière (financée via la perception du CVA).
- Entretien : intervention financière (financée via la CVA)
- Information : mise en place d'un service d'information et d'assistance aux particuliers
- Vidange : prise en charge financière via les organismes d'assainissement agréés (OAA) ou services communaux
- Suivi et contrôle : intervention technique des OAA ou services communaux.

Concrètement quel est l'impact financier de l'application du CVA ?

Le CVA est déterminé, pour l'ensemble du territoire wallon, par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE). Il s'élève, **en principe**, à **2,365 € HTVA** sur chaque m³ consommé.

Pour la commune de Manhay, il sera de **0,50 € HTVA** pour l'année 2018 sur chaque m³ facturé. Nous avons en effet obtenu du Service Public de Wallonie (Service Economie) une autorisation de trajectoire budgétaire pour lisser et répartir ce coût sur 5 ans, dans l'attente éventuelle de pouvoir fixer nous-même, un CVA propre à Manhay.

Quelles auraient été les conséquences si nous avions signé la convention avec la SPGE ?

Nous aurions été contraints d'appliquer directement le CVA de 2.365 € qui aurait dû être reversé à la SPGE.

Qui sera exempté du CVA ?

1. Les personnes possédant déjà une station d'épuration individuelle couverte par une déclaration ou un permis d'environnement, agréée, contrôlée et entretenue

2. Les exploitations agricoles

En vertu du Code de l'Eau (article 229 2°), le CVA n'est pas perçu sur les volumes d'eau consommés par les exploitations agricoles soumises à la taxe sur les charges environnementales à l'exception d'un forfait annuel unique de 90 m³ correspondant à la consommation présumée du ménage.

3. Les entreprises

Les consommateurs industriels se voient également soumis au paiement du CVA sur la part domestique des eaux usées. La part industrielle restant quant à elle toujours soumise à la taxe industrielle déterminée sur base de la charge polluante, soit (13 € / UCP). Cette dernière étant perçue directement par l'administration de la Région Wallonne.

Suis-je obligé d'installer une nouvelle station d'épuration ?

Je construis ou rénove une habitation

Les nouvelles habitations doivent être équipées d'un système d'épuration individuelle agréé dès leur construction.

Les habitations existantes dont les aménagements, extensions ou transformations autorisés par un permis d'urbanisme ont pour effet d'augmenter le potentiel « logement », et donc d'augmenter la charge polluante rejetée, doivent également s'équiper d'un tel système agréé à l'issue des travaux d'aménagement.

Mon habitation est existante

Pour connaître les obligations d'assainissement autonome liées à une habitation existante, il faut tout d'abord identifier la date de construction de cette habitation.

Si elle a été érigée **après le 17/02/1999**, date d'approbation du plan communal général d'égouttage (PCGE) de MANHAY, votre habitation est considérée comme **nouvelle**. Elle **doit** donc être équipée d'un système d'épuration individuelle agréé.

Si elle a été érigée **avant le 17/02/1999**, votre habitation est considérée comme existante et dans ce cas, **il n'y a aucune obligation d'installer un système d'épuration individuelle** sauf si son implantation est reprise dans une zone dite prioritaire.

Pour de plus amples informations, je vous invite à consulter le site de la GPAA : <http://www.gpaa.be/>.

La campagne électorale est lancée. Je souhaite qu'elle se déroule dans la dignité et le respect. Je souhaite par ailleurs bonne chance à tous les candidats.

En décembre 2018, mon mandat de Bourgmestre touchera à son terme. La fonction est très exigeante et parfois malaisée. Ce fut, sans aucun doute et quoi qu'il arrive, un honneur de vous servir et une expérience enrichissante. Je vous adresse mes plus vifs remerciements pour la confiance que vous m'avez accordée et pour vos encouragements durant cette année au service des habitants de la commune de Manhay.



Pascal Daulne,
Bourgmestre



Vincent JORIS

Samrée, 83D
6982 LA ROCHE
GSM: 0497/17.89.76
www.v-n-j.be
TVA: BE 878.987.472

TOITURE & MENUISERIE

Charpente - Ossature bois
Couverture - Zinguerie
Menuiserie intérieure
et extérieure
Chassis Bois-PVC-Alu
Manutention avec camion grue
Nacelle - Treuil (25 mètres)

Côté Jardin



Fleurs coupées
Plantes d'appartement
Gerbes mortuaires et fleurs artificielles
Atelier floral
Dijoux
Foulards et sacs à main

Rue Pré des Fossés, 5
6960 MANHAY
Tél. 086/45.62.00

En collaboration avec les pompes funèbres Rochoises

Immobilière
SCHMIDT

Le spécialiste de votre région

Avenue Louis Libert, 1
4920 AYWAILLE
04 246 00 00

Route de Durbuy, 18
6940 BARVAUX
04 246 00 00

www.schmidtwallonie.be

info@schmidtwallonie.be • Suivez-nous sur 

CHAUFFAGE ET SANITAIRE PANNEAUX SOLAIRES

Installation - Dépannage - Entretien - Vente

Samrée chauff

Samrée, 7b - 6982 La Roche
samreechauf@gmail.com

Michel : 0497/48.03.30 - Francis : 0495/92.56.93

www.samreechauf.com

CLOSSEN
Michel & Francis

Pompes - funèbres Rochoises Funérarium

S.A. HECK

Rue de Cielle, 18 - B-6980 La Roche-en-Ardenne
Tél. 084.41.15.60 / 41.15.49 - Fax 084.41.15.42

Funérarium MANHAY, route d'Erezée 1a Tél. 086.45.61.31

Organisation complète de funérailles
caveaux - monuments

Dochamps:
Grand-Menil, Manhay:
Harre, Champ de Harre
Fays, Deux-Rys:
Freyneux :
La Fosse:
Malempré:
Odeigne-Oster:

Mad. M.E. Gillard-Seleck 084.44.44.84
Mad. Christelle Finfe (Côté Jardin) 086.45.62.00 / 45.57.15
Mons. P. Alexandre 0479/51.51.41 - 086.43.37.03 / 43.30.26
Mons. Johnny Dehard 0497/11.01.48 - 086.45.51.35
SPRL Annet 086.45.51.79
Mad. J. Sépult 086.45.51.80
Mad. J. Mottet 086.45.52.50

INFORMATIONS COMMUNALES

LES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DU 03 MAI 2018

COMPTE COMMUNAL 2017

Le Conseil approuve, comme suit, les comptes de l'exercice 2017 :

| BILAN | | ACTIF | PASSIF |
|-------------------------|--------------|---------------|----------------|
| | | 80.008.799,20 | 80.008.799,20 |
| Compte de résultat | CHARGES (C) | PRODUITS (P) | RESULTAT (P-C) |
| Résultant courant | 6.220.119,26 | 7.078.127,17 | 858.007,91 |
| Résultat d'exploitation | 7.485.555,25 | 8.206.645,30 | 721.090,05 |
| Résultat exceptionnel | 1.439.253,22 | 2.132.790,47 | 693.537,25 |
| Résultat de l'exercice | 8.924.808,47 | 10.339.435,77 | 1.414.627,30 |

DÉSIGNATION D'IDELUX PROJETS PUBLICS COMME ASSISTANT À MAÎTRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DU DOSSIER DE L'IMPLANTATION D'UNE MAISON DE REPOS ET DE SOINS – ETUDE DE PRÉ-FAISABILITÉ

Le Conseil décide de confier à IDELUX Projets publics la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de pré-faisabilité liée à l'implantation d'une Maison de repos et de soins sur le territoire communal.

MODIFICATION DU BAIL DE LOCATION DE L'APPARTEMENT DE LA MAISON MEDICALE EN CABINETS MEDICAUX

Le Conseil approuve la résiliation et la modification du bail de l'appartement en cabinets médicaux avec adaptation de tarif à conclure entre les parties.

ACQUISITION D'UN BRAS DEBROUSSAILLEUR POUR LE TRACTEUR – APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION

Le Conseil approuve le cahier des charges N° 2018-33 et le montant estimé à 68.000,00 €, 21% TVAC comprise du marché "Acquisition d'un bras débroussailleur pour le tracteur".

ACQUISITION DE DEUX EPANDEUSES POUR LE SERVICE HIVERNAL – APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION

Le Conseil approuve le cahier des charges N° 2018-30 et le montant estimé à 108.059,99 €, 21% TVAC du marché "Acquisition de deux épanduses pour le service hivernal".

MOTION SUR LE MANQUE D'ENGAGEMENTS DE PERSONNEL AU DEPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORETS (DNF) ET SES CONSEQUENCES SUR LA QUALITE DES SERVICES RENDUS AUX PROPRIETAIRES ET AUX CITOYENS

Le Conseil décide de demander au Gouvernement wallon de mettre tout en œuvre pour favoriser le recrutement du personnel manquant au Département de la Nature et des Forêts, afin que celui-ci puisse accomplir décemment ses multiples missions et assurer la qualité des services rendus aux propriétaires et aux citoyens.

CAMPAGNE D'IDENTIFICATION, D'ENREGISTREMENT ET DE STERILISATION DES CHATS DOMESTIQUES – CONVENTION A PASSER AVEC LA VETERINAIRE INTERESSEE

Le Conseil approuve la convention à passer entre notre Commune et la vétérinaire Madame CORBESIER dans le cadre de la campagne d'identification, d'enregistrement et de stérilisation des chats domestiques.

SÉANCE DU 24 MAI 2018

COMPTE DU C.P.A.S. 2017

Le Conseil approuve le compte 2017 du Centre Public d'Action Sociale aux montants ci-après:

| | Ordinaire | Extraordinaire |
|--|-------------|----------------|
| Droits constatés au profit du C.P.A.S | 792.976,74€ | 1.662,54€ |
| Engagements de dépenses contractés par le C.P.A.S. | 652.797,95€ | 1.662,54€ |
| Résultat budgétaire positif | 140.178,79€ | 0,00€ |
| Résultat budgétaire négatif | 0,00€ | 0,00€ |

MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 DU C.P.A.S.

Le Conseil approuve la modification budgétaire n°1 – Service ordinaire – du C.P.A.S. aux montants ci-après:

Service ordinaire

| | Recettes | Dépenses | Solde |
|------------------------|--------------|-------------|--------------|
| Budget initial | 895.160,56€ | 895.160,56€ | 0,00€ |
| Augmentation de crédit | 130.824,10€ | 26.719,40€ | 104.104,70€ |
| Diminution de crédit | -104.104,70€ | 0,00€ | -104.104,70€ |
| Nouveau résultat | 921.879,96€ | 921.879,96€ | 0,00€ |

PRIME A L'ADAPTATION DU LOGEMENT POUR LE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES – REGLEMENT COMPLEMENTAIRE AU REGLEMENT DE LA PROVINCE

Le Conseil décide l'adoption d'un règlement communal complémentaire au règlement provincial afin de faire bénéficier les personnes âgées bénéficiant d'une aide de la Province d'une prime communale complémentaire fixée à 50 % du coût des aménagements (T.V.A. comprise), avec un maximum de 1.500€ pour l'adaptation de leur logement pour leur maintien à domicile.

DESIGNATION D'IDELUX PROJETS PUBLICS POUR LA CREATION DES PAGES DU NOUVEAU SITE WEB ET LEUR ALIMENTATION EN CONTENU + COORDINATION DU PROJET – APPROBATION DE LA CONVENTION

Le Conseil approuve la convention définissant les modalités d'exécution de la mission d'IDELUX Projets Publics pour la réalisation du nouveau site web communal.

CAMPAGNE D'IDENTIFICATION, D'ENREGISTREMENT ET DE STERILISATION DES CHATS DOMESTIQUES

Le Conseil décide de rembourser au cabinet vétérinaire de Harre 50% des frais inhérents à la campagne d'identification, d'enregistrement et de stérilisation des chats domestiques suite à ses interventions dans le cadre de ladite campagne selon les tarifs mentionnés ci-avant, et avec un maximum de 3.490,00€ (subvention nous étant accordée). Ladite campagne subsidiée par le Ministre du Bien-être animal durera le temps de la liquidation de la totalité de la subvention par la commune.

COLLECTE SELECTIVE EN « PORTE-A-PORTE » DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES TRIES A LA SOURCE EN FRACTION ORGANIQUE ET FRACTION RESIDUELLE

Le Conseil décide :

- De confier à l'intercommunale AIVE le soin de lancer un nouveau marché de collecte des déchets ménagers ;
- De se réserver le droit d'adhérer ou non au système de collecte qui lui sera proposé ;
- De retenir le système « sac+sac » pour la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers (« matière organique » et « fraction résiduelle »).

SÉANCE DU 25 JUIN 2018

REFECTION DE VOIRIES AGRICOLES GRANDMENIL ET DEUX-RYS – APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION

Le Conseil approuve le cahier des charges N° 2018-124 et le montant estimé à 175.071,00 € hors TVA du marché "Réfection de voiries agricoles. Grandmenil et Deux-Rys."

TRAVAUX DE REFECTION DES ALLEES DE DIVERS CIMETIERES DE LA COMMUNE DE MANHAY – APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION

Le Conseil approuve le cahier des charges N° 2018-29 et le montant estimé à 84.573,77 € hors TVA du marché "Travaux de réfection des allées de divers cimetières de la commune de Manhay".

AUGMENTATION DE LA COTISATION AMU – COURRIER DE VIVALIA

Le Conseil accepte l'augmentation de la cotisation AMU avec un impact financier de 2.451,04€ (cotisation AMU 2017 : 20.042,90€ - cotisation AMU 2018 : 22.493,94€) pour la commune de Manhay.

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DE L'ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE MANHAY

Considérant que le Règlement d'Ordre Intérieur de l'école fondamentale communale de Manhay a été revu en réunion de COPA-LOC et que des modifications ont été apportées, le Conseil approuve le dit Règlement modifié.

ORDONNANCE DE POLICE – AFFICHAGE ELECTORAL

Sans préjudice de l'arrêté de police de Monsieur le Gouverneur de la Province du 31 mai 2018, en prévision des prochaines élections communales et provinciales qui se dérouleront le 14 octobre 2018, le Conseil décide de prendre un arrêté relatif aux mesures à prendre en vue de préserver, la propreté, la sûreté et la tranquillité publiques, durant la période électorale.

MODIFICATION DU REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAL

Le conseil approuve le règlement d'ordre intérieur revu, suite au décret modifiant le code de la démocratie locale et de la décentralisation, instaurant le principe de la transmission par voie électronique des convocations et pièces relatives aux points inscrits à l'ordre du jour du conseil communal.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

UNE DIFFICULTÉ POUR VOUS RENDRE AU BUREAU DE VOTE, POUR VOUS DÉPLACER OU POUR EXPRIMER SEUL VOTRE VOTE ? DES SOLUTIONS EXISTENT :

Le transport adapté

Assistance au transport : les associations de transport adapté disponibles gratuitement le jour des élections

L'a.s.b.l. Association des Services de Transport Adapté (ASTA) ainsi que ses membres opérateurs de transport de personnes à mobilité réduite à travers toute la Wallonie organise les déplacements gratuits des personnes à mobilité réduite pour se rendre aux urnes le 14 octobre prochain.

Concrètement, la priorité sera donnée aux personnes dont la mobilité est fortement réduite. Afin de bénéficier de ce service, nous invitons les électeurs à prendre contact avec un service de transport adapté actif dans votre région :

En Province de Luxembourg :

- **Médec Assistance** : Rue Sergent Ratz, Rencheux 2, - 6690 Vielsalm / Tél. 080/21.55.00
- **Forum de la Mobilité** : Grand'Rue 24, - 6940 Durbuy / Tél. 086/21.96.40.
- **La Métamorphose** : Rue du Vivier 10, - 6900 Marche-en-Famenne / Tél. 084/21.28.06.

En cas de question, vous pouvez contacter l'asbl ASTA à l'adresse info@asta.be ou par téléphone au 081/26.10.06.

L'accompagnement

Le jour des élections il est également possible d'être accompagné d'un proche jusque dans l'isoloir.

Qui peut faire cette demande ?

Les personnes qui connaissent des difficultés dans le domaine du fonctionnement physique, mental ou de l'apprentissage, sensoriel, suite à une maladie chronique, dégénérative ou d'ordre psychique.

Les personnes dont la langue maternelle n'est pas une des langues nationales et qui éprouvent des difficultés de lecture peuvent également demander d'être accompagnées.

Pour bénéficier de cette mesure, une demande peut être introduite auprès de l'administration communale **au plus tard le 13 octobre 2018**.

Si, pour des raisons diverses, vous n'avez pas pu effectuer cette demande, le président du bureau de vote appréciera la situation et vous autorisera à être accompagné ou vous accompagnera lui-même dans l'isoloir.

Extrait issu du "Portail wallonie.be"

SENSIBILISATION AU DON D'ORGANES À L'OCCASION DES ÉLECTIONS

Le don d'organes est le premier acte qui mène à la transplantation.

Actuellement, la pénurie d'organes constitue le frein majeur à la transplantation. Le nombre de donneurs est insuffisant pour permettre de satisfaire les besoins. Il s'ensuit un délai d'attente prolongé qui peut avoir comme conséquence le décès de nombreux patients.

La commune joue un rôle essentiel dans cette démarche d'inscription comme donneur d'organes et les élections constituent un moment particulièrement propice à cet exercice de sensibilisation puisqu'elles mobilisent massivement la population.

C'est pourquoi, il sera possible, **le dimanche 14 octobre prochain**, de s'inscrire comme donneur d'organe, au siège de l'administration communale, où une permanence sera organisée entre 9 et 12h00.



DIX ANS POUR LA SESSION "JE COURS POUR MA FORME"



"Une partie des participants lors de la dernière séance"

Pour la dixième année consécutive, la Commune de Manhay a organisé le programme « Je cours pour ma forme ». Ce programme d'entraînement permet à chaque participant d'apprendre ou réapprendre à courir à son rythme.

Comme les autres années, cette session s'est déroulée dans la bonne humeur et en toute convivialité. Pour le plus grand plaisir de tous, nous avons pu bénéficier d'une superbe piste d'athlétisme entièrement renouvelée.

L'encadrement fut assuré par deux moniteurs compétents et disponibles (Emmanuelle Giltaire et Christophe Minet) que je tiens vraiment à remercier.

Au vu des commentaires, les objectifs furent largement atteints et le rendez-vous est déjà pris pour 2019. Je voudrais également féliciter les participants pour leur bonne humeur et leur détermination durant ces 12 semaines.

L'Echevin des sports, Benoit Lesenfants.

UN DÉFIBRILLATEUR DEVANT LA MAISON COMMUNALE

Comme vous l'avez certainement vu devant l'administration communale, une borne défibrillateur reliée au service 112 a été installée. Pourquoi ? Parce que les autorités communales sont soucieuses de la santé de leurs administrés, mais aussi des touristes, sportifs et autres personnes qui passent leurs vacances ou se trouvent à Manhay...

Cette borne, de couleur jaune, est destinée à faire appel aux services de secours en cas d'arrêt cardiaque ou de fibrillation ventriculaire d'une victime 24 h/24h et 7/7 jours.

Comment reconnaître un arrêt cardiaque ou une fibrillation ventriculaire ?

C'est simple !! La victime DOIT ETRE inconsciente et elle ne respire pas normalement. Si la victime répond à ces deux critères, elle a besoin d'un défibrillateur.

Allez chercher le défibrillateur (pendant ce temps une ou plusieurs autres personnes pratiquent le massage cardiaque sans arrêter sur la victime).



Appuyez sur le bouton appel d'urgence
Vous allez entendre le message suivant 4 ou 5 fois:
« vous allez être mis en contact avec un plateau
d'assistance médicalisé »

Le service 112 va vous parler à travers l'écouteur noir sur le côté de la borne :
Déclinez votre identité et laissez-vous guider par votre interlocuteur 112
Le 112 ouvre la vitre à distance (attention la vitre tombe dans un réceptacle)
Saisissez-vous du défibrillateur et repartez vers la victime. La communication avec le 112 va se poursuivre sur le GSM accroché au défibrillateur jusqu'au moment où les services de secours seront arrivés sur place.



Pour rappel, un défibrillateur et ses accessoires n'ont aucune valeur marchande. Donc c'est inutile de le détériorer, de le vandaliser ou de le voler. Cet appareil a été placé pour sauver VOTRE VIE.

Merci d'avance



N'OUBLIEZ PAS DE DÉCLARER VOTRE REMORQUE

Les propriétaires de petites remorques sont dans l'obligation de déclarer ou de révoquer celles-ci auprès du Service public de Wallonie.

Vous êtes propriétaire d'une remorque ? Quelles sont vos obligations envers l'administration fiscale ? (SPW-Fiscalité).

Les remorques sont classées en 2 catégories en fonction de la « Masse maximale autorisée » (MMA), à savoir :

- Cat. 1 : une MMA de maximum 750kg
- Cat. 2 : une MMA comprise entre 751 et 3.500kg

En fonction de la catégorie, nous vous invitons à consulter l'explicatif disponible sur le site wallonie.be (dans la rubrique actualité) afin de savoir quelles sont les démarches à effectuer.

Pour de plus amples informations :

SPW – Fiscalité : fiscalite.wallonie@spw.wallonie.be – 081/33.00.01

APPRENTISSAGE PERMIS DE CONDUIRE : ATTENTION NOUVELLE RÉGLEMENTATION DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2018

Depuis le 1er juillet 2018, tout titulaire d'un permis de conduire provisoire 36 mois doit réussir un test de perception des risques, parcourir **au moins 1.500 km** durant son stage et compléter un journal de bord via le **Road Book** (à télécharger sur <http://monpermisdeconduire.be>)

De plus, les candidats ayant réussi leur examen théorique B (voiture) **après le 30/06/2018** et souhaitant poursuivre leur apprentissage en **filière libre**, doivent suivre **"un rendez-vous pédagogique", accompagné de leur guide**. Ce rendez-vous pédagogique s'adresse donc aux candidats **et** aux guides. Il consiste en 3 heures de cours, dispensées par une auto-école agréée. Vous pouvez aussi optez pour **e-learning**. (via le site : <https://www.rendezvous-pedagogique.be>)

A l'issue de ce rendez-vous, le guide et le candidat recevront une **attestation valable 5 ans**. Celle-ci doit être valide le jour de l'examen pratique.

L'attestation remise au guide peut être utilisée pour plusieurs candidats.

Attention, seuls les kilomètres parcourus après le rendez-vous pédagogique entreront en ligne de compte pour le calcul des 1.500 kilomètres.



Sources : "Focus sur : le rendez-vous pédagogique et le road book" <https://www.autosecurite.be>

COMMERCES D'ANTAN - DE VILLAGE EN VILLAGE, DE PORTE À PORTE SOUVENIRS DE COMMERÇANTS AYANT CIRCULÉ SUR LES ROUTES DE NOTRE RÉGION

Depuis plusieurs mois et plusieurs années, je récolte des souvenirs sur les commerçants de la région.

Aujourd'hui, le résultat de mes recherches va aboutir à la publication **d'un livre aux Editions Memory**.

Commerçants, boulangers, bouchers, brasseurs, cordonniers, commerçants d'alimentation générale, rémouleur, quincaillers, confectioyeurs, meuniers, grainetiers, pizzaiola...



De la création du commerce à la fin de l'activité, les différents témoignages vous feront connaître la vie de ces commerçants. Le rythme de travail, les différents moyens de transport, les livraisons, la vie de famille, ... **De nombreuses anecdotes et plus de 200 photos égayent ce manuscrit.**

Les souvenirs concernent principalement des commerçants qui ont vendu leurs produits sur les communes de la vallée de l'Aisne, c'est-à-dire Manhay, Erezée et Durbuy, mais également sur les communes voisines comme Ferrières, Hotton, Lierneux et Vielsalm.

Toutes les photos ont été scannées et ont pu retrouver de la luminosité grâce au travail de ma fille Justine.

La publication de ce livre sera limitée. Pour en réduire le prix et estimer au mieux le nombre de livres à éditer, je prends déjà les commandes.

Merci de me signaler si vous souhaitez acquérir ce manuscrit.

Soit Via Facebook, soit par mail à gossetjl@hotmail.com, soit par tel au 0472/354557.

Merci de l'intérêt porté à ce travail.



SUBVENTIONS À LA PLANTATION DE HAIES, VERGERS, ALIGNEMENTS D'ARBRES, TAILLIS LINÉAIRES ET ENTRETIEN D'ARBRES TÊTARDS

Le saviez-vous ?

Le Service Public de Wallonie propose des subventions pour la plantation de haies, de vergers, d'alignements d'arbres, de taillis linéaires ou encore pour l'entretien d'arbres têtards.

Plusieurs objectifs sont visés par ces subventions.

Citons par exemple, la conservation et le développement de vergers hautes tiges d'anciennes variétés de pommes, de poires ou encore de prunes qui foisonnaient autrefois dans nos campagnes. Ces fruits plus savoureux sont, par leur rusticité, plus résistants aux maladies.

En plantant des arbres fruitiers, vous consommerez de manière plus locale et durable des fruits sains et délicieux.

Les haies visées par la subvention sont, elles aussi, bénéfiques pour la biodiversité. Le nombre et la variété d'espèces demandées (min. 3 dont 2/3 mellifères) offrent au regard des paysages aussi variés que colorés notamment en automne lorsque la végétation se prépare aux rigueurs de l'hiver. Elles procurent nourriture et abri à de nombreuses espèces animales comme les insectes butineurs (abeilles, bourdons, papillons) et les oiseaux qui profitent du feuillage pour élever leur progéniture et consomment les baies.

Au-delà du coup de pouce à la biodiversité, vous participerez à l'intégration paysagère et à la revitalisation des zones urbanisées. Les haies forment aussi d'excellents brises-vues pour profiter de votre terrasse en toute tranquillité.

Vous souhaitez agrémenter votre jardin d'une belle haie ? Vous voulez retrouver le goût des fruits de votre enfance ?

Alors avant tout projet, n'hésitez pas à prendre vos renseignements !

Pour cela, vous pouvez surfer sur le site internet <http://biodiversite.wallonie.be/fr/subventions-a-la-plantation.html?IDC=6057> ou encore téléphoner, selon la localisation du terrain concerné par les plantations, dans l'une des huit Directions extérieures du Département Nature & Forêts.

Aucune plantation réalisée avant l'acceptation de votre dossier ne sera subventionnée !

A quel montant pouvez-vous prétendre ?

- Plantation

- o Haies :
 - 1 rang = 3€/m
 - 2 rangs = 4€/m
 - 3 rangs et + = 5€/m
- o Vergers : 12€/arbre
- o Alignements d'arbres :
 - 4€/arbre acheté en pépinières
 - 2 €/bouture de saule
- o Taillis linéaires :
 - 1 rang = 1 €/m
 - 2 rangs = 2 €/m
 - 3 rangs et + = 3 €/m

- Entretien

- o 15€/arbre têtard

Ces montants sont doublés (mais avec une limitation à 80% de la facture) si vous passez par une entreprise.



Photo Raymond Monfort

Directions extérieures du DNF

| | |
|---|--|
| Direction de Liège Montagne Sainte-Walburge, 2 (bât.2) - 4000 Liège | liege.dnf.dgarne@spw.wallonie.be - 04/224.58.70 - 04/224.58.76 |
| Direction de Malmedy Avenue Monbijou, 8 - 4960 Malmedy | malmedy.dnf.dgarne@spw.wallonie.be - 080/79.90.42 |
| Direction de Marche-en-Famenne Rue du Carmel, 1 - 6900 Marloie | marche.dnf.dgarne@spw.wallonie.be - 084/22.03.43 |
| Direction de Neufchâteau Chaussée d'Arlon, 50/1 - 6840 Neufchâteau | neufchateau.dnf.dgarne@spw.wallonie.be - 061/23.10.35 |
| Direction d'Arlon Place Didier, 45 - 6700 Arlon | arlon.dnf.dgarne@spw.wallonie.be - 063/58.91.64 |
| Direction de Dinant Rue Daoust 14/3 - 5500 Dinant | dinant.dnf.dgarne@spw.wallonie.be - 081/71.54.04 |
| Direction de Namur Avenue Reine Astrid 39 - 5000 Namur | namur.dnf.dgarne@spw.wallonie.be - 082/67.68.84 |
| Direction de Mons Rue Achille Legrand, 16 - 7000 Mons | mons.dnf.dgarne@spw.wallonie.be - 065/32.81.07 |



Laurent Deville

Route de l'Auneu, 1
6960 Odeigne

0495 75 01 97

www.toiture-deville.be

Toiture - Zinguerie - Charpente - Bardage - Isolation

Le souci de la **précision**, le respect des **traditions**
le goût d'un **travail bien fait** sont des qualités
acquises tout au long de la formation.

LD Toiture vous garantit un **service de qualité**,
de la préparation aux finitions.



MICHEL DELCOUR
FERRONNERIE D'ART

Carottage - Escaliers - Garde-corps
Barrières - Travaux aciers
Inox - Aluminium

www.ferronnerie-delcour.com

Route des Roches 29
6960 MANHAY

GSM 0495 42 89 03

Tél. 086 49 92 11

Fax 086 40 04 11

MENUISERIE - EBENISTERIE - CHARPENTERIE

BONJEAN PAUL

*Spécialités châssis en bois - Porte en chêne
Vente de plats*

Rue de la Statte, 3 - GRANDMENIL - Tél. **086/45.56.52**

Enregistrement 11.20.10

ENTREPRISE

RENOVATION DE FACADES

SABLAGE

GROLET J-M

REJOINTOYAGE

HYDROFUGAGE



45, Habiémont - 4987 CHEVRON

Tél.: **086 43 35 18** Fax : **086 36 76 37**

Regifo.be
Edition 93

Notre société réalise depuis plus de 30 ans
pour les indépendants, associations, PME,
entreprises et autres...

- Création logo - Création image visuelle
- Flyers - Triptyques - Folders
(avec ou sans distribution en toutes boîtes)
- Brochures et dépliants explicatifs ou de présentation
- Cartes de visite - Bons de commande - Factures - Bordereaux

- > Vous êtes à la recherche d'une nouvelle collaboration dans ce domaine.
- > Vous souhaitez donner un nouveau dynamisme à votre communication.
- > Vous êtes sensibles au budget que représente votre poste communication.

Vous désirez un renseignement sur nos services ?

Personnellement, nous viendrons vous présenter tout notre savoir-faire:

Par mail : regifo@regifo.be ou par tél. **077 / 2498 10**

- rue Saint-Roch, 59 - 5070 Fosses-la-Ville -

SPRL SCIERIE

Emile **FINFE**

BOIS - SCIERIE

Bois de construction et industriel

Résineux

Bois de chauffage

Abris de jardin



2, MOULIN-CRAHAY — 6960 MANHAY
Tél. 086/45.57.15 - Fax 086/45.57.68

MAISON **monfort**

vostra ASSURANCE confort



MOBILIERS - CUISINES - DECORATION

Hébronval, 26 - B-6690 VIELSALM

Tél. 080/41 87 41 - Fax. 080/41 84 68

infos@monfort.be - www.monfort.be

TERRE ASBL MENACÉE PAR LES DÉTRITUS



Vos armoires débordent de vêtements que vous ne portez plus ? Déposez-les dans une bulle de Terre asbl. Vous ferez un geste pour l'emploi, pour l'environnement et pour la solidarité.

Mais attention, les déchets nuisent gravement à l'action de l'association.

Pourquoi donner ?

Emploi — L'activité de récupération de vêtements a permis à Terre asbl de créer 250 emplois stables, essentiellement pour des personnes éloignées du marché du travail. Grâce à vos dons de vêtements, ces personnes ont retrouvé un revenu, une autonomie et un statut social.

Environnement — 57 % du textile récupéré est réutilisé comme vêtements de seconde main. Une partie est revendue en circuit court dans les 20 magasins de Terre asbl. On évite ainsi de surconsommer les matières premières pour produire des vêtements neufs et on réduit le volume de déchets.

Solidarité — Terre asbl soutient le démarrage d'initiatives d'économie sociale, en Belgique et à l'étranger.

Comment donner ?

- **Donnez uniquement des vêtements réutilisables** (propres et secs). Les déchets déposés dans les bulles menacent directement les emplois.
- Emballez les vêtements dans un **sac fermé** (pour éviter qu'ils s'abîment ou se salissent).
- Liez les **chaussures par paire** (à l'aide des lacets ou d'un élastique).
- Terre reprend aussi les **accessoires** (ceintures, sacs, portefeuilles...) et le **linge de maison** (draps de lit, essuies, nappes...)
- **Si une bulle est pleine**, ne déposez pas de sacs à côté de celle-ci (ils risqueraient d'être volés ou de s'abîmer). Vous pouvez signaler une bulle pleine en téléphonant **au numéro indiqué** sur la bulle ou sur notre **page Facebook** « Terre asbl ».



Où donner ?

Localisez la bulle la plus proche sur www.terre.be ou appelez le 04 240 58 58.



Le label Solid'R permet de distinguer les organisations qui respectent les critères de l'économie sociale et solidaire. Le respect de ceux-ci est contrôlé chaque année par un organisme indépendant. www.solidr.be

LES CULTURES PIÈGES À NITRATE, ÇA SERT À QUOI ?



Une initiative de la Chambre Provinciale d'Agriculture du Luxembourg, du Département du Développement du SPW et de l'ensemble des comices de la Province.



Les cultures intermédiaires pièges à nitrate (CIPAN), sont des plantes qui empêchent le nitrate de ruisseler vers les cours d'eau et de percoler vers les nappes phréatiques. Elles possèdent également d'autres atouts !

La dégradation de la matière organique du sol libère l'azote (N) essentiel aux plantes pour se développer. Si l'azote n'est pas consommé par les plantes, il peut être stocké dans le sol, émis sous forme gazeuse dans l'air ou bien être lessivé par l'eau sous forme de nitrate.

Pour limiter ces pertes dans l'environnement, les agriculteurs sèment des CIPAN généralement à la fin de l'été. Les CIPAN poussent assez rapidement pour couvrir le sol. En se développant, leurs racines vont puiser le surplus d'azote présent dans le sol, provenant des engrais ou du sol lui-même. Ce piège à nitrate empêche ainsi la percolation du nitrate vers les eaux souterraines durant l'hiver. Ces cultures sont ensuite détruites. En se décomposant, elles restituent lentement au sol le nitrate qu'elles avaient prélevé.

Les CIPAN présentent encore d'autres avantages pour l'agriculture et l'environnement. Elles permettent, par exemple, de limiter l'enherbement des "mauvaises herbes" et selon les espèces choisies, elles peuvent servir de fourrages pour les animaux. Elles ont aussi la capacité d'abriter la faune sauvage et d'améliorer la vie du sol.

Chaque année durant l'automne, depuis dix ans, vous pouvez suivre notre campagne de sensibilisation «Bord de champ». De Herve à Comines, des panneaux implantés le long de certains axes routiers en Wallonie vous interpellent sur les CIPAN.

Pour en savoir plus : www.je-protege-leau.be



LE SEL, LE VINAIGRE ET L'EAU DE JAVEL : C'EST INTERDIT POUR DÉSHERBER !



Nouveau remède contre les plantes indésirables, le sel et le vinaigre sont de plus en plus utilisés par les particuliers ou les professionnels des espaces verts. Cette solution est

d'ailleurs bien présente sur les réseaux sociaux où on vous explique comment réaliser ce produit « naturel » pour venir à bout des adventices.

Or, il faut savoir que **l'utilisation pour désherber du sel (de déneigement ou de cuisine), du vinaigre ou en encore de l'eau de Javel est interdite par la Région wallonne**. En effet, d'un point de vue légal, ces produits ne sont pas homologués comme herbicides et ils ne peuvent donc pas être utilisés pour lutter contre les adventices.

De plus, l'utilisation répétée de ces produits peut conduire à une acidification des sols (dans le cas du vinaigre), une contamination des eaux de surface et souterraine et un risque pour la santé humaine (irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires).

Remarque :

- le vinaigre est une "substance de base" reconnue par l'Union européenne uniquement pour ses propriétés **fongicides et bactéricides**;

- le sel (chlorure de sodium) est une "substance de base" reconnue par l'Union européenne uniquement pour ses propriétés **fongicides et insecticides**.

Alors, comment désherber son trottoir ?

- effectuez un **désherbage thermique** grâce à de l'eau bouillante (eau des pommes de terre) ou avec un brûleur à gaz (chalu-meau). Ce traitement est à répéter plusieurs fois sur la saison en fonction du résultat voulu et de la météo ;
- débroussailler** pour un résultat rapide sur les surfaces "dures", en pavés par exemple. En plus du fil nylon épais, il existe aussi des têtes de brosses rotatives à fixer sur débroussailleuses. Attention aux projections ;
- envoyer un jet d'eau sous pression sur les pavés** pour déloger les plantes incrustées dans les joints ;
- tondre** à une certaine hauteur au-dessus d'un gravier ou de joints de pavés enherbés ;
- utilisez un outil** à main quand il s'agit de gratter le gravier (exemples : griffe, sarcloir, binette) ou dans les joints entre les pavés (exemple : un couteau à désherber). Il est conseillé d'agir sur les jeunes plantules tôt dans la saison car leurs racines seront moins développées.



Plus d'infos sur : <http://www.adalia.be/plantes-indesirables>

CLDR MANHAY VRECENSEMENT DES ARBRES FRUITIERS, JARDINS NATURE ET LIEUX DE BIODIVERSITÉ

Chers citoyens de la commune de Manhay, dans le cadre de la CLDR (commission locale de développement rural) qui a pour objectif de développer des projets sur l'ensemble de la commune de Manhay, un groupe de travail "nature" constitué d'habitants des 4 coins de la commune s'est créé. L'objectif de ce groupe est clair : préserver et valoriser le patrimoine naturel de notre commune.



1. Les arbres fruitiers

Nous souhaiterions inventorier l'ensemble des arbres fruitiers présents sur notre commune.

Vous possédez un ou plusieurs arbres fruitiers? Qu'il s'agisse de vieux ou de jeunes arbres, cela nous intéresse !

Envoyez-nous par mail le nombre d'arbres que vous possédez, leur emplacement et leurs variétés (si vous les connaissez) à l'adresse mail pemgillard@hotmail.com ou par téléphone au 0478.51.50.28, ou rendez-vous sur la page Facebook du Syndicat d'initiative de Manhay.





2. Jardin naturel (privé)

Nous souhaitons sensibiliser les habitants aux jardins dits "naturels", ces jardins peu tondus où la part belle est donnée aux plantes sauvages.

Vous réalisez ce type d'entretien dit en "gestion différenciée" chez vous? Faites-le nous savoir à l'adresse barthelemy.stephane@gmail.com ou par téléphone au 0492.86.15.18.



3. Biodiversité

Dans le même ordre d'idées, nous aurions besoin de votre aide pour dénicher des endroits insolites. La commune est aussi vaste que riche au niveau de la flore naturelle. Il serait intéressant de pouvoir identifier ces coins sauvages afin de pouvoir les préserver au mieux. Nous insistons sur le fait qu'il doit s'agir de lieux publics. Bien sûr, en forêt, il n'est pas toujours facile de distinguer le privé du public. Dans le doute, prenez la photo, nous vérifierons au cas par cas. Alors, à vos appareils pour une petite ou grande balade nature.



Merci d'avance pour votre collaboration. Les photos, accompagnées d'un court texte pour situer l'endroit, sont à envoyer à l'adresse mail : cornetb@live.be

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Service public de Wallonie Infrastructures a élaboré le « Plan d'actions de lutte contre le bruit routier en Wallonie ». Ce plan établit les priorités d'actions de réduction du bruit routier et se fonde sur les cartographies stratégiques du bruit routier du réseau régional de plus de 3 millions de passages de véhicules par an, établies selon la Directive européenne relative à la gestion du bruit dans l'environnement (2002/49/CE).



Ce plan ne concerne pas la totalité du territoire wallon, mais uniquement 209 communes parcourues par le réseau routier régional de plus de trois millions de véhicules par an.

Le Code wallon de l'environnement impose la réalisation d'une enquête publique. Celle-ci se déroulera **entre le 17/09/2018 et le 05/11/2018**.

Les documents soumis à enquête publique sont :

- les cartographies du bruit routier du réseau régional fréquenté par plus de 3 millions de véhicules par an ;
- le plan d'actions de lutte contre le bruit routier en Wallonie.

Toute personne peut consulter ces documents :

- sur le site internet ouvert par le Service Public de Wallonie à cet effet : <http://www.plan-bruit-routier-wallonie.be>
- dans chacune des communes concernées par le plan (la liste de ces communes figurant sur le site internet mentionné ci-dessus), qui informeront la population des dispositions mises en œuvre pour leur permettre d'y accéder.

L'autorité compétente est la Direction générale des Routes et Bâtiments du Service public de Wallonie, dont l'adresse figure ci-dessous.

Les avis et observations peuvent être adressés :

- Par réponse au questionnaire en ligne accessible via le site internet mentionné ci-dessus.
- Par réponse manuscrite sur le questionnaire téléchargé et imprimé, accessible via le site mentionné ci-dessus, le questionnaire rempli devant être réceptionné au plus tard à la date de clôture de l'enquête, soit par l'Administration communale, soit par l'Administration régionale à l'adresse électronique ou postale suivante
Courriel : plan-bruit-routier.dgo1@spw.wallonie.be

Courrier : Service Public de Wallonie – DGO1 – Direction de l'Expertise des Ouvrages – rue Côte d'Or, 253 – 4000 LIEGE.

Nom :

Adresse :

Tél. :

Mail :

Fruitiers :



Administration communale de Manhay
Voie de la Libération, 4
6960 MANHAY

• Par toute autre disposition mise en place par les communes concernées par le plan.

Ceux-ci devront être réceptionnés par le SPW ou l'Administration communale avant la date et l'heure de clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le Service public de Wallonie étudiera les réponses reçues et les intégrera au plan d'actions de lutte contre le bruit routier qui sera ensuite soumis au Gouvernement wallon pour adoption.

DES NOUVELLES DE NOS ÉCOLES

L'école communale de Manhay : Une école.....7 implantations !

Une école où il fait bon vivre ! Une école où il fait bon apprendre ! Une école ouverte sur le monde !

La fin de l'année scolaire 17/18 s'est terminée par la remise des CEB (certificats d'étude de base) à nos 28 élèves de 6ème année. La cérémonie officielle s'est déroulée le mercredi 27 juin au Parc Chlorophylle en présence du bourgmestre, des échevins et conseillers communaux.

Le même jour, en fin d'après-midi, les élèves de 5ème et 6ème années de Vaux-Chavanne et Grandmenil, accompagnés de leurs enseignants se sont rendus au Centre Culturel de Marche pour recevoir les 2 prix obtenus suite à leur participation au Junior Trophy organisé en avril dernier au Fourneau Saint Michel.

Les implantations de Harre et Vaux-Chavanne ont choisi le mois de juin pour organiser leur journée « Portes ouvertes ».

Le dimanche 3 juin, les parents de Harre ont pu déambuler dans les différentes classes pour admirer les productions artistiques de leurs enfants et découvrir les différents projets menés tout au long de l'année tant en maternel qu'en primaire. Pour clôturer l'après-midi, les élèves accompagnés de leurs enseignantes ont entonné quelques chants.



Le dimanche 24 juin, c'était au tour de l'implantation de Vaux-Chavanne d'être en fête !



Quelle fierté pour les enfants de présenter à leurs proches leurs chefs d'œuvre réalisés tout au long de l'année. Bel aboutissement d'un projet artistique de grande envergure mené tant en maternel qu'en primaire.



Durant l'après-midi, petits et grands ont eu l'occasion de parcourir les stands de jeux organisés par l'association de parents.



Les enfants de Dochamps, Oster et Odeigne ont été bien occupés durant la dernière semaine de juin :

Parcours aventure dans le village de Dochamps, excursion au Préhistorite de Ramioul (Oster-Odeigne), balade avec le tram touristique d'Erezée, journée récréative au parc Chlorophylle (Dochamps) et pour terminer en beauté : une journée sportive organisée au centre Adeps à Engreux. Que du bonheur pour tous !



A l'heure d'écrire ces lignes, nous sommes à quelques jours de la rentrée. Les concertations en équipe éducative se multiplient afin de mettre en place les projets pour la nouvelle année scolaire.

Je me ferai un plaisir de vous les présenter dans les prochains bulletins.

En tant que directrice, je suis à votre disposition pour toutes informations complémentaires... n'hésitez pas à passer la porte de mon bureau (Rue du Châtaignier, 14 à Harre) ou à me demander un rendez-vous via mail : efc-gdmenil@skynet.be ou via mon GSM : 0478/604679.

Excellente année scolaire aux enfants, aux enseignants, aux parents, aux surveillantes et à tout le personnel d'entretien.

Claire HARDY.



ALZHEIMER CAFÉ MANHAY

Une initiative de la Ligue Alzheimer avec le concours de bénévoles, et le soutien du Cpas



A VOS AGENDAS

Nos rencontres Alzheimer Café de 14 à 16 heures (sauf congés scolaires)

Où : Bâtiment du cpas -Voie de la Libération 6.- 6960 Manhay

Réservations souhaitées. Ouvert à tous : jeudi le 20 septembre - jeudi le 18 octobre - jeudi le 20 décembre

Pour qui ? Pour tous, aidants, aidés ou toute autre personne confrontée de près ou de loin à la maladie et en quête de réponses.

Qu'y faisons-nous ? Nous nous réunissons autour d'une tasse de café ou toute autre boisson rafraîchissante en toute convivialité. Jeux, café, biscuits sont offerts par le Cpas.

Dans un climat de confiance, nous partageons, informons, donnons quelques pistes ou astuces pour soutenir l'aidant, encourager et stimuler l'aidé ou le patient.

Des animations diverses sont proposées, en fonction du temps et de la demande.

Le repas de fin d'année aura lieu le jeudi **13 décembre 2018 - Rendez-vous à 12 heures**

Restaurant Le Patton à Manhay - Réservation pour le 9 décembre - Contact : Jeanine 0495/73.80.16

Les conférences 2018 de La Ligue Alzheimer ASBL

Province du Luxembourg de 20 à 22 heures

MARDI 16 OCTOBRE 2018 :

« Troubles du sommeil et Maladie d'Alzheimer, des liens fréquents ? »

Par Dr Stéphane Noël, neurologue - Lieu : Marche Au « Studio » Rue des Carmes 3

MARDI 13 NOVEMBRE 2018 :

« Quel accueil en maison de repos pour une personne qui souffre d'Alzheimer: que font nos voisins luxembourgeois? »

Par Mme Lydie Diederich, membre du Directoire de l'Association Luxembourg Alzheimer et Directrice Long Séjour

Lieu : Arlon Institut Notre Dame d'Arlon, 21, rue J. Netzer

Province de Liège de 19 à 21 heures

LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018 :

« Maladie d'Alzheimer. Le médecin généraliste, entre patient et spécialiste »

Par Dr. Jean-Luc Belche, Médecin généraliste - Lieu : Clinique Le Pèrî, Montagne Ste-Walburge, 4b à 4000 Liège

"ALZHEIMER CAFÉ" VIENT VERS VOUS !

Au fil des trimestres, nous vous présentons, les fiches pratiques éditées par la «Ligue Alzheimer asbl».

Accompagner une personne confuse chez le médecin

Comment emmener une personne confuse chez un médecin ? Comment la faire attendre patiemment quand elle y est ?

Prévenir les réactions catastrophiques

Si la personne confuse est obligée de penser à plusieurs choses en même temps, elle sera fatalement agitée, elle réagira par des pleurs, des discussions, des fuites ou même des coups.

Simplifier le propos

Au lieu de dire: "Demain, nous devons nous lever tôt, déjeuner rapidement, car nous passons une visite chez le Docteur Y", aider plutôt la personne confuse à se lever à l'heure voulue pour lui permettre de déjeuner à l'aise, d'être prête à l'heure voulue, mettez-lui son manteau, et quand vous serez arrivés, dites simplement: "Nous allons chez le Docteur Y."

Avoir une attitude constructive

Aborder le malade avec gentillesse et fermeté, ce qui peut être pour lui un repère constructif.

Ignorer les objections mais éviter les discussions

Si, par exemple, la personne confuse dit: "Je ne veux pas aller chez le Docteur!", au lieu de dire: "Tu dois y aller!", dire plutôt: "Nous allons promener!" Elle aura oublié quand elle sera sur place.

Préparer la visite à l'avance.

Prévoyez votre itinéraire, parking, durée de la visite? Y aura-il un

ascenseur ou pas, cela facilitera les choses. Partez à temps pour ne pas devoir vous presser, mais pas trop en avance, pour ne pas devoir attendre trop longtemps.

Faire connaître la situation qui vous concerne à l'accueil

Faites savoir que la personne qui vous accompagne a besoin d'attention spéciale. Il vaut toujours mieux prendre un rendez-vous pour qu'il n'y ait pas trop de monde dans la salle d'attente.

Si possible, soyez accompagné d'une troisième personne

Une troisième personne pourra distraire le malade pendant le trajet en voiture. Elle pourra veiller sur celui-ci à votre place, si vous avez besoin d'attention pour, par exemple, remplir des formalités administratives.

Ne jamais laisser la personne confuse seule dans la salle d'attente

Elle peut se sentir effrayée, voire abandonnée, elle peut s'enfuir pour tenter de vous retrouver, et du fait de la désorientation, errer sans direction.

Avoir recours à un calmant

Si, malgré toutes ces attentions, le malade est vraiment agité, le médecin pourra lui prescrire un calmant.

LIGUE ALZHEIMER ASBL Montagne Sainte -Walburge 4B – 4000 Liège - 04/229.58.10 ou 0800/15.225

Personnes de contact : Jeanine SIMON 0495/73.80.16 - Aline CLESSE 0498/08.59.10

TELE-ACCUEIL EST A VOTRE ECOUTE



Fondé en 1977, le centre de Télé-Accueil du Luxembourg est un service d'aide par téléphone à l'écoute des habitants de notre province depuis quarante ans.

Accessible 24 heures sur 24 dans l'anonymat via un numéro gratuit (le 107), l'association reçoit en moyenne 25 à 26 appels par jour de personnes en difficulté, soit 9282 communications en 2017.

Les thèmes abordés lors de ces appels sont très variés. Parmi les sujets les plus fréquemment évoqués, citons les problèmes relationnels, les difficultés psychologiques, la solitude et la santé physique. Les idées suicidaires, la précarité, les situations de violences ou de harcèlement et les problèmes liés à l'alcool peuvent également constituer un thème d'appel mais restent nettement moins fréquents que les précédents.

Face à cette grande variété de difficultés, l'objectif de Télé-Accueil consiste avant tout à offrir à chacun un espace de parole et d'écoute. Ce faisant, le service met l'accent sur la valeur et le sens des mots prononcés par toute personne appelant le 107. Il accorde également une attention toute particulière aux conditions pouvant faciliter leur expression. Les attitudes d'empathie et de non jugement constituent, à n'en pas douter, la trame relationnelle de chaque appel. Elles ont pour vocation de créer un climat de confiance favorisant l'apparition d'une parole différente. En effet, petit à petit, la personne se sentant acceptée et reconnue dans ses préoccupations va oser se détacher des conventions sociales habituelles pour enfin parler

d'elle, de son vécu, de ses incertitudes et de ses angoisses,...

La mission de Télé-Accueil n'est donc pas d'apporter des conseils et des solutions, mais d'aider chaque appelant à explorer et clarifier ses difficultés de manière à progressivement faire émerger ses ressources personnelles.

Cette approche particulière n'exclut cependant pas la possibilité en cas de besoin, d'orienter les personnes vers des services spécialisés.

Basé sur le principe de la solidarité, le centre fonctionne grâce à la collaboration d'écouterants bénévoles formés et encadrés par des professionnels.

Régulièrement, afin de renforcer son équipe et de continuer à assurer au maximum les différentes permanences, le service recrute de nouveaux volontaires.

Cette activité s'adresse à toute personne souhaitant s'impliquer dans le social et ne nécessite aucun prérequis. Toutefois, un équilibre personnel et une aptitude relationnelle représentent des atouts importants.

Habituellement, trois sessions de formation à l'écoute sont organisées chaque année. La prochaine débutera dans le courant de l'automne 2018.

Si vous souhaitez nous rejoindre ou obtenir de plus amples informations, vous pouvez nous contacter au 063/23 40 76 durant les heures de bureau ou visiter le site www.tele-luxembourg.be.

ESPACE CITOYEN INFORMATIQUE



En septembre 2018, c'est la rentrée à l'Espace Citoyen Informatique du CPAS de Manhay ! Une session de cours recommence avec Mr Richard BOURCY, formateur informatique
Venez nous rejoindre pour la poursuite de cette formation à la fois complète et conviviale !

Pour rappel, les cours ont lieu le mardi de 19h00 à 21h30 dans le bâtiment de l'Ancienne Gare Vicinale, Rue du Vicinal 18 à 6960 Manhay

Les modules prévus sont :

- Windows 10 et PowerPoint : nouveautés
- Perfectionnement à la gestion de dossiers, au traitement de texte et aux tableurs
- La carte d'identité électronique et ses applications
- Les tablettes et les clés USB

Nous formons un groupe de 8 personnes, à raison de 3 heures de cours par semaine (le mardi).

Le groupe est constitué de personnes « Avancées/Confirmées » et « Débutantes ».

Pour rappel, ces modules **sont participatifs et répondent également aux questions que les participants souhaitent aborder avec le formateur.**

Pour approfondir ces matières, les sessions de cours se retrouveront également en ligne sur le site : www.formetic.be.

N'hésitez pas à vous inscrire !

Participation aux frais

Un droit d'inscription de 15 € sera demandé. Le tiers, soit 5,00 €, sera remboursé aux 3/4 de la formation. L'aspect financier ne doit cependant pas être un frein à votre inscription, des solutions sont toujours envisageables sur demande.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter :

le CPAS de Manhay (086/45.50.94) ou Mr Richard BOURCY (0496/21.10.14)

Les inscriptions se font par téléphone auprès du Secrétariat du CPAS au 086/45.50.94.

NOCES D'OR ET DIAMANT JUIN 2018

Le 23 juin dernier, cinq couples de l'entité ont été reçus par le Collège à l'occasion de leurs noces d'or et de diamant :



De gauche à droite sur la photo, accompagnés des autorités communales :

Gilbert Lejeune et Gabrielle Léonard de Lafosse

Joseph Lardau et Marie Thérèse Lonchay de Manhay

Joseph Huet et Josiane Deville d'Odeigne

André Lacasse et Suzanne Massin de Manhay

Gérard Wilkin et Ghislaine Etienne de Manhay

EXCURSION DES 3x20 DE DOCHAMPS-LAMORMENIL-FREYNEUX

2 août 2018 : Par une journée très ensoleillée et très chaude nous partons découvrir un peu la région d'Eupen.

Au programme:

- visite du barrage de la Vesdre appelé aussi barrage d'Eupen
- visite de la chocolaterie Jacques
- visite du musée de la poterie au château de Raeren

Après un petit souper, retour vers nos foyers.

Merci à la Commune de Manhay de nous avoir permis de réaliser cette belle sortie à un prix démocratique.



MABEGRA s.a

MATERIAUX GRANDJEAN



Béton préparé, stabilisé ●

Egouttage et drainage ●

Stations d'épuration ●



Bois du pays ●

Matériaux gros oeuvres ●

Aménagement extérieur ●



Vente aux professionnels
et aux particuliers



Tél : 084/46.61.63

Fax : 084/46.75.87

Rue de la Jonction, 20
6990 HOTTON

Ouvert du lundi au vendredi de 06h30 à 18h00
et le samedi de 06h30 à 16h00

E-mail : info@mabegra.be / Site : www.mabegra.be

SPAR



Pour vos achats, pensez SPAR
La gérante, Lambert Françoise vous accueille
le lundi de 13h30 à 18h30,
du mardi au samedi de 9h à 18h30
et le dimanche de 9h à 12h

route d'Erezée 4

Regifo

Edition

Ce bulletin est réalisé par
la sprl REGIFO Edition
rue St Roch 59 - Fosses-la-Ville
T. 071/74 01 37 • F. 071/71 15 76

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés. Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous !

info@regifo.be
www.regifo.be

Votre conseiller en communication,
Mr Roland CROSSET se fera un plaisir de vous rencontrer.
087/26 78 86

Ch. & fils
Bodson
Outils & Bois



Zoning de Werbomont

Allée du Cortil Lava, 2 - 4190 Werbomont

info@bodsonsa.be

086 433 716 - Fax 086 434 083

CONSTRUCTION - TRANSFORMATION

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS



LEBOUTTE
DOMINIQUE

Tél.
086 434 423

Gsm
0488 159 959

LA FANGE 5 - 6960 HARRE MANHAY

DEPUIS 1960



Votre distributeur :

MAZOUT LERUSE S.A.

Aywaille : 04/384 41 83



POUR VOTRE CONFORT :
COMMANDE 24H/24

Visitez aussi :

www.mazoutleruse.be

AU PARC CHLOROPHYLLE



Chlorophylle a bien résisté à la chaleur extrême de juillet, avec 10 500 visiteurs. Il s'agit de la deuxième meilleure année en 17 saisons. Nous avons accueilli 10 800 visiteurs en juillet 2017.

Le mois d'août est excellent également. De nombreux habitants de la Commune de Manhay visitent régulièrement le parc Chlorophylle. Afin d'avoir la visite gratuite, munissez-vous d'un document prouvant votre domicile dans la commune (assurance, mutuelle, électricité, eau...). Rappelons les deux fêtes annuelles du 3ème dimanche de mai et du 3ème dimanche de septembre. La chasse aux oeufs du lundi de Pâques sera dorénavant supprimée, à la suite du comportement de certains adultes malheureusement.

Les travaux du prolongement de la passerelle avancent bien et l'on se réjouit déjà de pouvoir se balader dans la cime des arbres, à la réouverture de 2019. Chlorophylle se classe parmi les tout premiers sites de la province de Luxembourg et conserve ses 5 soleils (sur un total de 210 attractions et musées wallons, seuls 7 ont obtenu le label de 5 soleils). Le label "Wallonie Destination Qualité" a été aussi prolongé jusqu'en 2020.



Au Parc Chlorophylle, j'y file!

José Burgeon - Manager Parc Chlorophylle - Rue des Chasseurs Ardennais, 60 Dochamps - 6960 Manhay - Belgium
Tel: 084/37.87.74 - E-mail : info@parcchlorophylle.com - Web : <http://www.parcchlorophylle.com>

LE TRADITIONNEL REPAS « TÉLÉVIE »



C'est toujours avec autant d'enthousiasme que le comité « Télévie » de Manhay organisera pour sa quatrième édition, **le samedi 13 octobre 2018**, un souper, une tombola, ainsi qu'un blind test au profit de la recherche contre le cancer. La manifestation se déroulera **à la salle de Chêne Al'Pierre**.

Nous vous attendons nombreux pour passer une excellente soirée et faire gagner la vie.

L'année dernière, grâce à votre générosité, nous avons pu verser la somme de 6.800 € au Télévie. Nous vous remercions chaleureusement.

Pour plus d'informations ou pour les réservations, vous pouvez contacter Bernadette (0497/63.13.51), Chantal (086/21.88.40) ou Sophie (0498/24.72.09) ou via l'évènement FACEBOOK.

SYNDICAT D'INITIATIVE de Manhay A.S.B.L.



Siège social : Syndicat d'Initiative de Manhay - Voie de la Libération, 4 – 6960 MANHAY
E-mail : info@simanhay.be

Rejoignez-nous sur notre page facebook.

<https://www.facebook.com/manhaytourisme>



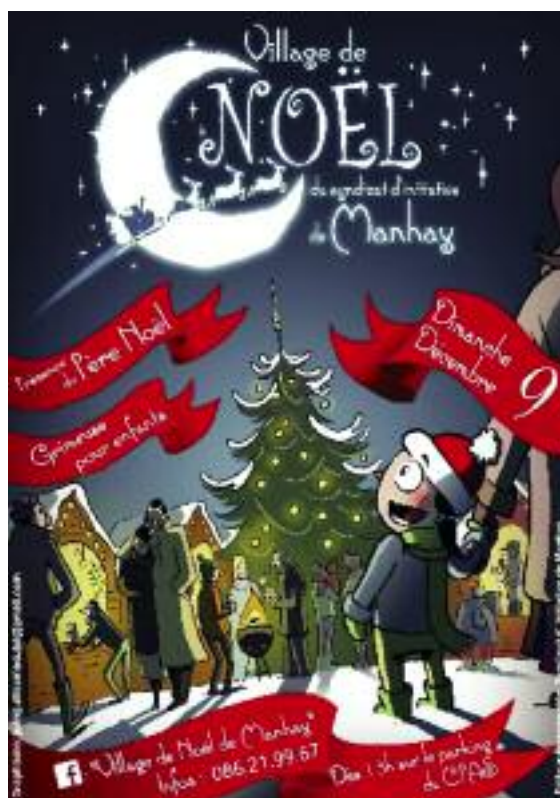
Personne de contact à l'administration communale : Brigitte Lespagnard – 086/21.99.67

Vous vous en souvenez peut-être, l'édition 2017 de notre **village de Noël** a dû être annulée en raison des conditions climatiques difficiles. Nous avons fait bon nombre de déçus, nous les premiers.

Le dimanche 9 décembre prochain, nous serons heureux de vous accueillir pour l'édition 2018 de cet événement chaleureux où vous pourrez comme à l'habitude déguster vin chaud, gaufres sucrées et autres spécialités de Noël. Au plaisir de vous y voir !

Les projets en cours :

- Le balisage des circuits reliant le terminus du TTA à Lamormenil et la gare d'Érezée est en cours. Une brochure de présentation suivra, probablement en 2019.
- Nous avons obtenu tous les accords des communes concernant les 4 nouveaux circuits VTT en partance de Manhay. Nous nous attelons maintenant à la reconnaissance des dossiers par le CGT.
- En collaboration avec Joël Derenne, une liste des cartes postales existantes sur la commune de Manhay est en création. À terme, en plus de la collection de doubles que Monsieur Derenne nous cède, nous pourrions compter sur son aide pour trouver les cartes manquantes, une bonne nouvelle pour la préservation du patrimoine iconographique communal !
- La restauration du site des "étangs du curé" à Malempré avance pas à pas. La coupe des bois se trouvant dans et autour de la structure en pierre sèche a été réalisée par le DNF. Les bois devraient être mis en vente à l'automne. Une réflexion sur les modes de financement pour la restauration du site est en cours.
- En collaboration avec la Maison de Tourisme, un circuit vélo passant par différents monuments commémoratifs a été créé.



- La carte de promenade reprenant les monuments commémoratifs des villages de Grandmenil et Manhay est en cours de création. Un dessinateur concevra à l'hiver prochain le plan du parcours.
- Avec l'aide de Paul Hendrix, passionné d'histoire habitant Fanzel, nous répertorions actuellement l'ensemble des bornes et sites oubliés se trouvant sur le territoire communal.
- Suite à un appel d'offres, nous déciderons en septembre prochain quel nouveau logo représentera notre syndicat d'initiative.

Vous souhaitez rejoindre l'équipe du SI ? Contactez-nous au 0478/51.50.28 ou par mail à l'adresse pemgillard@hotmail.com. Nous serions heureux de vous compter parmi nous !

AGENDA DES MANIFESTATIONS DANS LA COMMUNE POUR LES PROCHAINS MOIS

SEPTEMBRE 2018

| | | | | |
|------------|---------------------|---|-------------------------------|---------------|
| 15 | Ronde des vins | Comité des fêtes de Lamormenil-Freyneux | Ancienne école + village | 0498.76.74.53 |
| 16 | Fête | Parc Chlorophylle | Parc Chlorophylle | 084.37.87.74 |
| 20 | Réunion | Alzheimer café | Salle de réunion du CPAS | 0495.73.80.16 |
| 22 | Festival de musique | Brasserie d'Oster | Brasserie d'Oster | 0471.85.97.03 |
| 21►23 | Fête du village | Comité des fêtes de Grandmenil | Centre culturel de Grandmenil | 0474.23.76.89 |
| 29 | Brame du cerf | Vert Pomme | Vert Pomme | 0492.86.15.18 |
| 29►30 | Formanature | Vert Pomme | Vert Pomme | 0492.86.15.18 |
| 7,14,21,28 | Réunion | Matins Magiques | Vicinal | 0495.40.69.94 |

OCTOBRE 2018

| | | | | |
|------------|---------------------|--------------------------------------|------------------------------|---------------|
| 5►8 | Fête du village | Comité des fêtes d'Odeigne | Salle Le Préau | 0498.19.75.67 |
| 7 | Marche ADEPS | Comité des fêtes de Malempré | Salle de la Jeunesse | 0476.79.64.31 |
| 12 | Pétanque Harre | Royale Entente Sportive Harre-Manhay | Salle de l'Entente | 0475.70.35.69 |
| 13 | Souper Télévie | Comité du Télévie de Chêne-al'pierre | Salle de Chêne-al'pierre | 0498.24.72.09 |
| | Gestion nature | Vert Pomme | Vert Pomme | 0492.86.15.18 |
| 14 | Marché artisanal | Aisnagué asbl | Moulin de Lafosse | 0486.91.90.21 |
| 18 | Réunion | Alzheimer café | Salle de réunion du CPAS | 0495.73.80.16 |
| 20►21 | Week-end en famille | Asbl "Et pourquoi pas?" | Parking église de Grandmenil | 0476.45.57.79 |
| 27 | Bal d'Halloween | Royale Entente Sportive Harre-Manhay | Salle de l'Entente | 0475.70.35.69 |
| 5,12,19,26 | Réunion | Matins Magiques | Vicinal | 0495.40.69.94 |

NOVEMBRE 2018

| | | | | |
|--------------|-------------------------|---|--------------------------|---------------|
| 10 | Souper de l'école | École communale de Malempré | Salle de la Jeunesse | 0476.79.64.31 |
| 15 | Réunion | Alzheimer café | Salle de réunion du CPAS | 0495.73.80.16 |
| 24 | Souper de la St-Nicolas | Comité des fêtes de Lamormenil-Freyneux | Ancienne école | 0498.76.74.53 |
| | Souper de la St-Nicolas | Comité des fêtes d'Odeigne | Salle Le Préau | 0498.19.75.67 |
| | Saint-Nicolas | Comité des fêtes de Dochamps | Tout le village | 0477.45.53.37 |
| | Chapitre | Confrérie du Glorieux Saint-Hubert | Salle de l'Entente | 0475.48.44.95 |
| | Plantation fruitiers | Vert Pomme | Vert Pomme | 0492.86.15.18 |
| 2,9,16,23,30 | Réunion | Matins Magiques | Vicinal | 0495.40.69.94 |

DÉCEMBRE 2018

| | | | | |
|-------|----------------------|--------------------------------------|----------------------|---------------|
| 1 | Souper Saint-Nicolas | Royale Entente Sportive Harre-Manhay | Salle du foot | 0475.70.35.69 |
| 9 | Village de Noël | Syndicat d'Initiative de Manhay | Parking du CPAS | 086.21.99.67 |
| 14►16 | Reconstitution WW2 | Ardennes History Remember | Manhay et Grandmenil | 0491.07.49.25 |
| 16 | Goûter de Noël | Comité des fêtes de Dochamps | À déterminer | 0477.45.53.37 |
| 13 | Repas | Alzheimer café | À déterminer | 0495.73.80.16 |
| 21 | Marche aux flambeaux | Comité des fêtes de Vaux-Chavanne | Tout le village | 0474.33.13.75 |

N.B.: Ce calendrier communiqué à titre indicatif est encore susceptible d'être modifié en cours de trimestre

AVIS AUX COMITÉS, CLUBS OU AUTRES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE :

Nous rappelons à tous les responsables des diverses associations de notre commune, que le bulletin communal est à leur disposition, pour faire paraître l'une ou l'autre information concernant les activités qu'ils organisent.

Deuxièmes assises de l'eSanté

LUX-HEALTH

La santé connectée
Quand l'utopie devient réalité

2 octobre 2018
«La Clairière» | Bertrix



www.lux-health.be



SportFunCulture.be

Activités sportives
pour enfants et
adultes depuis 2003



MANHAY 2018 -2019

REPRISE DES COURS

LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018

GYM FIT :

LE LUNDI DE 18H00 À 19H00

CARDIO FIT & AÉRO DANCE :

LE LUNDI DE 19H00 À 20H00

MONITRICE : ANNICK ROB (LICENCIÉE EN EDUCATION PHYSIQUE ET INSTRUCTEUR EN SALLE DE FITNESS)

Lieu : Athénée Royal de Manhay

Cotisation annuelle : 130€

0477 82.95.05

Renseignements et inscriptions

www.sport-fun-culture.be



Lesenfants Julien
 Entreprise de Maçonnerie

Spécialisé à la Pierre
 Rue du Trésor, 7
 6960 Manhay

Terrassement
 Aménagement
 Transformation

Tél. 0497/76.38.41
 TVA 0518.981.177



julienlesenfants@hotmail.com



LA FRIT'RIT
 FRITERIE - SNACK
 PETITE RESTAURATION

Donneux Isabelle

Tél. 0491 07 60 59 • lafritrit@hotmail.com
 rue du Vicinal 50 - 6960 MANHAY

POÊLERIE JACQUEMIN
 1875 DÉCOUVERTE HYBRIDE ÉCOLOGIQUE

À VOTRE SERVICE DEPUIS 1974

**TUBAGE DE CHEMINÉES
 TOUS TYPES DE POÊLES**

Venez découvrir notre tout nouveau show-room
 et admirer notre nouvelle gamme de foyers !

Notre magasin est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi
 de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30, ainsi que le samedi de 9h30 à 15h.
 Fermé le mercredi (sauf sur rendez-vous) et le dimanche

ADURO H1 HYBRIDE
 Poêle hybride bois et pellets



04/360 78 80
 www.poeleriejacquemin.be
 info@poeleriejacquemin.be
 Route des Ardennes 5b - 4920 Aywaille



manutention SERVICE

IMPORT - EXPORT
 REPARATION TOUTES MARQUES

Matériel de génie civil **VENTE ET LOCATION**

Transport de machines

Charlots élévateurs,
 Mini-pelle, Chargeurs,
 Téléscopiques,
NOUVEAU :
 location gyro broyeur
 sur chenille
 mini chargeur compact

Nouvelles installations au zoning de Vaux-Chavanne
 Rue du Bois Lardinois - 6960 MANHAY
 Tél. 086/45.53.71 - Fax 086/45.00.75 - Gsm 0478/90.85.64
 manutention.service@skynet.be

18 ANS
 17 ANS D'EXPÉRIENCE
 DE TRAVAIL EN
 SÉRIE

Husqvarna 071 829 0000
 DEPUIS 1985



Gamme pour terrains
 entre 500 et 5000m²

Montage soigné
 et étude de terrain
 par nos soins

ETS MECABO SPRL (Borsu Marc) - MANHAY
 Rue du Vicinal, 5 - 086.45.55.06
 mecabo@skynet.be
 Ouvert de mardi au vendredi de 9h à 18h - Le samedi de 9h à 15h. Fermé le lundi.

Garage LATOUR

SPÉCIALISTE INDÉPENDANT

RENAULT • DACIA

Vente et réparation toutes marques

Route de Liège 74 - 6960 MANHAY
 T. 0475 61 42 18
 garagelatour@gmail.com

Mazout Destrée

Borlon - Seron - Adam

084/46 66 48

Possibilité de plan budgétaire

HOTTON - EREZÉE - LA ROCHE



STATION OUVERTE TOUS LES JOURS DE 5H30 À 22H00
LE WEEK-END DE 6H00 À 22H00

31 pompes disponibles
Tous véhicules et poids lourds
Borne pour véhicules électriques

SANDWICHERIE (carte de fidélité)
ESPACE DÉTENTE (20 places)
SHOP

Rue des Boussines, 52 - 6960 MANHAY
Sortie 49 Manhay autoroute E25

0032 (0) 472 081 496




Rue des Boussines 50 - B-6960 MANHAY

Tél. 32(0)86 45 60 20 - 32(0)86 45 61 40
manardennes@garagegodefroid.be - www.godefroid-man.be



**DEVILLE
NICOLAS**

CONSTRUCTIONS | RENOVATIONS

NOUV. CONSTRUCTIONS - TRANSFORMATIONS / EXTENSIONS
SPÉCIALISÉ DANS LA POSE DE PIERRES
ISOLATIONS - AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS - ETC.

6960 MANHAY - 0494 90 49 48
WWW.DEVILLE-CONSTRUCTIONS.BE



Menuiserie
Joel Derenne sprl

0472 / 333 235
info@menuiserie-derenne.be

- Châssis Bois - Alu - PVC - Bois/Alu
- Protections Solaires intérieures et extérieures
- Portes de garages
- Menuiserie Générale

Show-room
Rue du Vicinal, 24
6960 Manhay



www.menuiserie-derenne.be



Denis Derouaux
Parcs et Jardins
BRA - LIERNEUX

- Créations
- Elagages
- Aménagements pelouses
- Terrassements
- Dallages

denisderouaux@hotmail.com **0498 160 229**

Demoitie 

chauffage • sanitaire • énergies renouvelables

Chauffage ♦ Sanitaire
Énergies renouvelables

Demoitie 

toiture • isolation • photovoltaïque

Toiture ♦ Isolation
Photovoltaïque

 rue du Châtaignier 10 • 6960 Harre

 086 43 37 24

 www.entreprise-demoitie.be

 info@entreprise-demoitie.be

